

**Département de la Marne
Canton de CHALONS - 3**



Commune de Chepy

☎ : 03.26.67.54.99

✉ : mairiechepy-marne@wanadoo.fr

REGLEMENT INTERIEUR - SALLE Roger ROBERT

Salle non fumeur – nombre de personnes admises : 214 maximum

Le stationnement sur la voie d'accès est interdit.

Il convient de respecter l'emplacement pour handicapés.

Salle climatisée et insonorisée : les portes et sorties de secours doivent être maintenues fermées.

Il est interdit de bloquer les portes intérieures « coupe-feu ».

Tout clouage et collage sur les structures de la salle (murs, plafond, mobilier) est interdit, des supports sont disposés tout autour de celle-ci pour décoration éventuelle.

Le matériel de cuisine ainsi que le bar doivent être laissés en parfait état de propreté, l'usage d'abrasif étant interdit.

Un coup de balai sera donné dans toute la salle, ainsi qu'un coup de serpillière aux endroits les plus sales.

Veillez au strict respect des sanitaires.

Par sécurité, le local électrique est interdit sauf cas de force majeure.

Le téléphone N° 03 26 70 09 95 est mis à votre disposition avec possibilité d'appel seulement vers les numéros d'urgence :

- SAMU 15
- POLICE 17
- POMPIERS 18

Attention un limiteur de niveau sonore par coupure équipe cette salle, il convient de baisser le son immédiatement en cas d'alerte, sous peine d'une coupure complète, voir notice jointe.

Ne pas utiliser des bougies.

Les bouteilles de verre vides doivent être déposées dans le container prévu à cet usage situé au bout de la rue Saint Jean.

Nos amis les animaux ne sont pas admis dans la salle.

Au cours de la location, M le Maire pourra venir vérifier le respect du présent règlement intérieur.

La municipalité s'autorise à modifier le présent règlement intérieur à tout moment.

Le Maire,

J. ROUSSINET.